

Notre Objectif: Vous Simplifier La Vie

Besoin d'aide pour la Taxe sur Prime d'Assurance?


Un service unique

«Fiscal Reps Limited» (FRL) propose un service unique pour l'acquittement de la Taxe sur Prime d'Assurance (TPA) au sein de l'Union Européenne. FRL offre aux compagnies d'assurance une solution inédite pour le règlement de la TPA permettant à celles-ci de se consacrer à leur cœur de métier avec la satisfaction de savoir qu'elles et leurs clients éviteront toute sorte d'amendes, litiges et atteintes à leur réputation pour ne pas avoir respecté cette règle.




La Taxe sur Prime d'Assurance (TPA)

La TPA est prélevée sur les primes d'assurances pour les risques et sinistres localisés au sein de l'Union Européenne. Ainsi, pour avoir le droit de couvrir les risques localisés en Union Européenne, les compagnies d'assurance, et les grandes entreprises disposant d'un système interne de couverture des risques (captives), doivent acquitter cette TPA, quel que soit leur lieu d'implantation. En règle générale, les compagnies d'assurance sont responsables de la déclaration et de l'acquittement de la TPA auprès des autorités fiscales des pays membres de l'Union Européenne.



Des différences de législation sur la TPA entre les pays européens


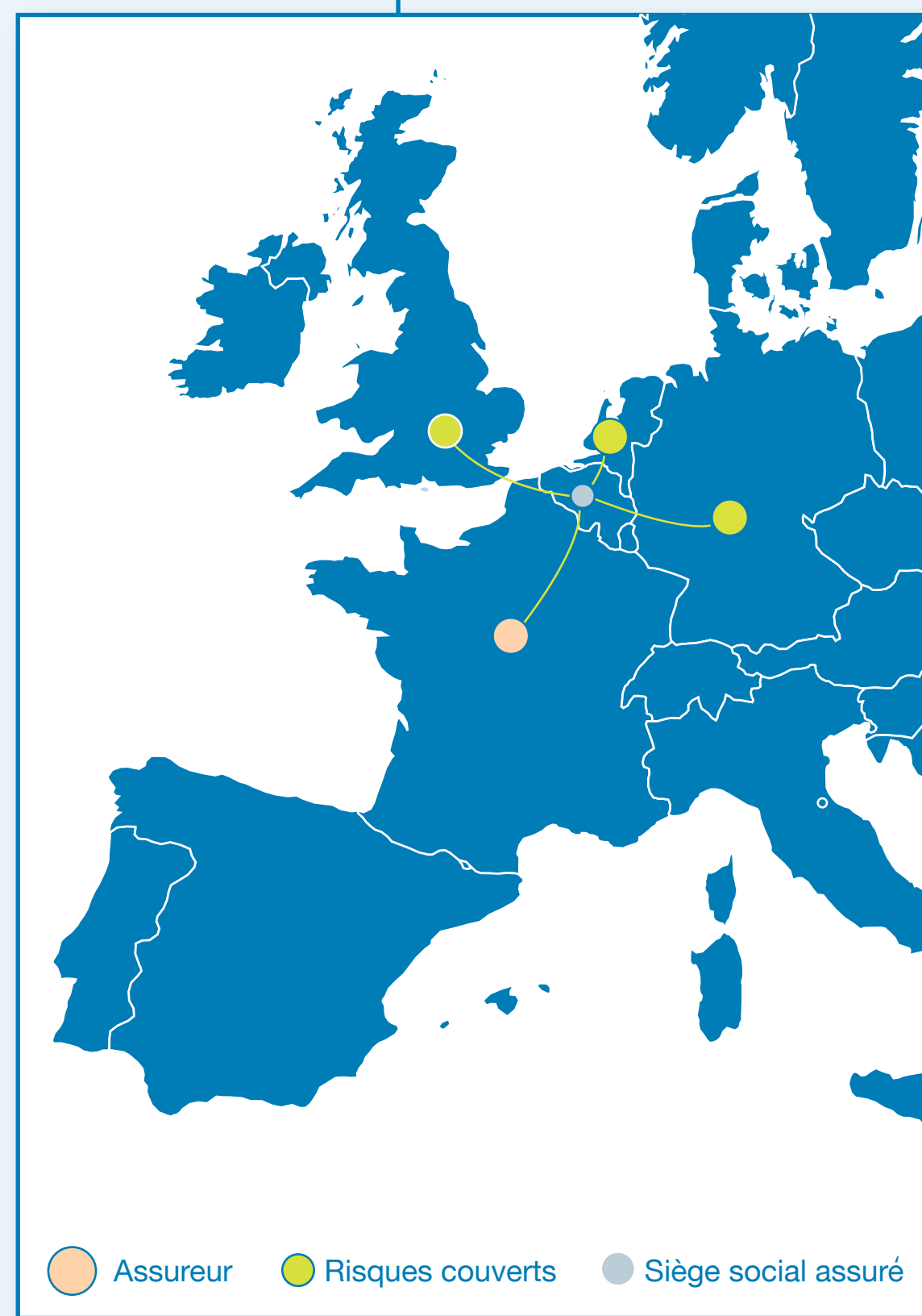
Actuellement, il n'existe pas d'harmonisation des Taxes sur Prime d'Assurance au sein de l'Union Européenne ; ainsi chaque pays est libre de définir sa législation et ses propres taux. L'absence d'harmonisation, conjuguée aux 23 langues officielles et aux 15 devises que comporte l'Union Européenne, rendent le système fiscal encore plus complexe.



Un véritable « Casse-tête chinois »

L'acquittement de la TPA est complexe et vous fait perdre du temps inutilement. Par ailleurs, les compagnies d'assurance éprouvent de réelles difficultés pour mettre en place une solution efficace, ce qui entraîne les conséquences suivantes :

- > L'acquittement de cette taxe est devenu une entrave au commerce
- > Dans certains pays, de nombreuses compagnies d'assurance ne se conforment pas à leur législation fiscale

Localisation Du Risque


L'Administration fiscale ne prend pas en compte l'implantation de l'assureur ou du preneur de contrats d'assurance : la Taxe sur Prime d'Assurance est calculée en fonction de la localisation du risque. En conséquence, peu importe l'endroit où sont basés les assureurs, ces derniers doivent payer la taxe pour les risques dès lors qu'ils sont localisés en Europe.

L'Union Européenne a adopté une définition standard de la localisation du risque garantissant ainsi son application homogène à travers l'Union Européenne tout en évitant la double taxation.

La législation européenne

La législation européenne et les décisions de la Cour de Justice des Communautés Européennes sont applicables sur tout le territoire de l'Union Européenne:


- > Article 33 de la 6ème directive du Conseil du 17 mai 1977
- > Libre Prestation de Services (LPS)
- > Directive sur l'assistance mutuelle (77/799/CEE)
- > La décision de la Cour de Justice des Communautés Européennes sur le cas Kvaerner du 14 juin 2001



La législation nationale

Chaque membre de l'Union Européenne décide de la réglementation devant s'appliquer aux assureurs :

- > Obligation d'être enregistré auprès des autorités fiscales
- > Obligation de mettre en place un représentant fiscal
- > Responsabilité du paiement de la Taxe sur Prime d'Assurance
- > Pénalités en cas de non-paiement



Application pratique

Au vu de la diversité des législations, l'acquittement de la Taxe sur Prime d'Assurance en Europe exige d'une compagnie d'assurance de mettre en place des procédures pour :

- > Localiser le risque
- > Allouer des primes pour les risques/sinistres localisés sur plusieurs endroits
- > Calculer les taux applicables
- > Remplir les feuilles d'impôts et acquitter la taxe



Corporate Risk Management

En raison de l'examen minutieux de la régularité financière des entreprises et de l'accroissement de la régulation dans le secteur de l'assurance, les assureurs sont obligés d'adopter des codes de bonne conduite et suivre une législation qui cherche à garantir :

- > Un niveau élevé de gouvernance d'entreprise
- > La conformité parfaite aux règles
- > Estimation rationnelle du risque opérationnel
- > Divulgence complète des données financières



Les Différentes Options

<h4>1. Ne rien faire</h4> <p>En raison de son coût, de sa complexité (ou des deux), les assureurs avaient choisi, dans le passé, de ne pas se conformer à cette norme. La directive sur l'assistance mutuelle et le cas Kvaerner ont donné plus de pouvoir aux autorités fiscales pour la collecte des taxes non déclarées:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pénalités financières > Mauvaise réputation > Détérioration des relations avec les clients > Intervention des autorités réglementaires 	<h4>2. Refus commercial</h4> <p>Plutôt que d'investir dans la mise en place d'une infrastructure pour l'acquittement de la TPA, les assureurs préfèrent refuser de couvrir les risques quand le coût pour la conformité à cette norme est perçu comme étant trop élevé.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Perte potentielle de contrats de souscription > Perte de l'estime des clients et mauvaise réputation > Mauvaise analyse des coûts/bénéfices > Mauvais résultats à long terme 	<h4>3. Agents locaux</h4> <p>De nombreux organismes ne souhaitent pas exercer la fonction de représentant fiscal, laissant aux compagnies d'assurance la tâche difficile de localiser et désigner des représentants fiscaux éparpillés sur toute l'Europe.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Localiser plusieurs représentants fiscaux à travers l'Union Européenne > Les contrôler > Manque de cohérence dans les services > La couverture n'est pas optimale à 100% 	<h4>4. «Bricolage» interne</h4> <p>Un assureur pourrait monter une infrastructure pour garantir un acquittement intégral de la TPA. Cependant, cette tâche est susceptible d'être onéreuse en temps et en argent. En effet, cela entraîne des coûts importants, à la fois au départ de l'opération et, plus tard, pour la gestion permanente de cette structure.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Coûts d'installation initiaux > Des dépenses continues supportées par l'entreprise > Management des opérations > Acquérir les compétences et le savoir pour le règlement de la TPA
---	---	--	--

5. «FiscalReps»

FRL peut prendre en charge tout ce qui a trait à la TPA pour le compte des assureurs au sein de l'UE. En vous déchargeant de cette lourde tâche administrative, nous vous permettons de vous concentrer sur votre activité principale et de saisir les opportunités offertes par l'élargissement du marché Européen.

- > Interlocuteur unique pour les problèmes liés à la TPA
- > Couverture complète
- > Expertise technique
- > Possibilité de développer sans souci votre activité à travers l'Union Européenne

La Chambre de Compensation de la TPA :

FRL a créé une Chambre de Compensation pour la TPA. Les assureurs déclarent et remettent toutes les primes taxables à FRL une fois par mois. FRL s'assure ensuite de remplir la feuille d'impôts et fait en sorte que les paiements soient réalisés auprès des autorités fiscales compétentes dans les délais impartis.

Avantages...

- > Offre d'une solution complète pour l'acquittement de la TPA valable pour toute l'Union Européenne
- > Possibilité de développer votre activité à travers l'Union Européenne sans entrave fiscale
- > Interlocuteur unique pour vos besoins de conformité à la TPA
- > Service complet, cohérent et flexible

Pourquoi Nous Choisir ?

FRL est une équipe de spécialistes à l'expertise reconnue et dotés d'une expérience significative dans le secteur. Son réseau lui permet de délivrer un service intégré, relatif à la TPA, dans toute l'Europe. Par ailleurs, depuis son siège à Londres, la place forte du secteur de l'assurance, FRL a bâti un réseau d'agences dans toute l'Europe. Ainsi, nous mettons à votre service des experts de la TPA répartis sur tous les pays membres de l'UE.

L'équipe de FRL est composée de consultants spécialistes de la TPA, délivrant des conseils aux assureurs, aux preneurs d'assurance et aux conseillers fiscaux. Parce que notre société est totalement indépendante, et n'est impliquée dans aucun aspect de la souscription d'assurance ou du processus de placement, nous offrons un service entièrement impartial. Nous nous concentrons sur les services liés à la TPA, sans craindre les conflits d'intérêt.

